



**CHAMPIONNATS DE FRANCE  
DE CYCLO-CROSS 2012  
DAMES, CADETTES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, ELITE**

*Samedi 7 Janvier et Dimanche 8 Janvier 2012 à Quelneuc (Ile et vilaine)  
Comité Bretagne*

**REGLEMENT ET DETAILS TECHNIQUES**

---

**I) - CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES**

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1995 et avant, titulaires d'une licence Juniors, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie.

La représentation, des comités régionaux est libre.

Seront qualifiées d'office :

- .La championne de France « Elite » 2011 si elle répond aux conditions de participation.
- . La championne de France cadette 2011 si elle répond aux conditions de participation.
- . Les 20 premières du challenge National "La France cycliste" Dames de cyclo-cross 2011.
- . Les concurrentes des équipes féminines UCI déclarées à l'UCI sans limitation de nombre.

*Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.*

## **II) - CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES**

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1996 et 1997 titulaires d'une licence cadette. La représentation des comités régionaux sans limitation.

Seront qualifiées d'office :

- La championne de France 2011 si elle répond aux conditions de participation.
- Les 10 premières du Challenge National « La France Cycliste » Cadettes de Cyclo-cross 2011.

*Les qualifiées d'office ne seront pas dispensées de formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur Comité régional.*

## **III) - CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS**

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français titulaires d'une licence de cadet nés en 1996 et 1997. La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	3
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	1
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1

PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés hors quotas attribués aux comités :

. Le champion de France cadet 2011 s'il répond aux conditions de participation.

. Les 40 premiers coureurs du challenge National "La France cycliste" Cadets de cyclo-cross 2011.

*Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.*

#### **IV) - CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS**

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français nés en 1994 et 1995, titulaires d'une licence de junior.

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-après :

ALSACE	1
AQUITAINE	2
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	3
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	1
PAYS DE LA LOIRE	2

PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

. Les champions de France des catégories "junior" et "cadet" 2011 s'ils répondent aux conditions de participation.

. Les 40 premiers coureurs du challenge National "La France cycliste" Juniors de cyclo-cross 2011.

*Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.*

**V) - CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS**

Le championnat de France est ouvert aux coureurs espoirs français nés en 1990, 1991, 1992 et 1993 titulaires d'une licence de série « Elite Professionnel » des équipes 2<sup>ème</sup> division UCI, 3<sup>ème</sup> division UCI, et aux amateurs 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.

La représentation des équipes 2<sup>ème</sup> division UCI et 3<sup>ème</sup> division UCI n'est pas limitée (coureurs moins de 23 ans).

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	3
CHAMPAGNE ARDENNE	1
COTE D'AZUR	1
CORSE	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1

NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	1
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

. Les champions de France des catégories "junior" et "espoir" 2011, s'ils répondent aux conditions de participation.

. Les 40 premiers coureurs du challenge National "La France cycliste" Espoirs de cyclo-cross 2011.

*Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.*

## **VI) - CHAMPIONNAT DE FRANCE "ELITE"**

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français titulaires d'une licence de série Elite Professionnel, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie, nés en 1989 et avant. Les coureurs nés après 1989 devront faire l'objet d'un surclassement de la part de la Direction Technique Nationale.

La représentation des comités régionaux y compris les champions régionaux et la représentation supplémentaire (1 coureur) accordée au comité organisateur devront être conformes au tableau ci-dessous :

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	3
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2

MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	1
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

Seront qualifiés d'office hors quotas attribués aux comités :

- . Les champions de France des catégories "Elite 2011" et "Espoir 2011" s'ils répondent aux conditions de participation.
- . Les 40 premiers coureurs du challenge National La France cycliste Élite de cyclo-cross 2011.

*Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.*

Les coureurs "Elite Professionnel", non classés ou classés au-delà de la 40<sup>ème</sup> place du challenge National sous contrat avec une équipe déclarée à l'UCI, sans limitation de nombre.

**VII) – SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE**

La participation aux championnats de France, Dames, Espoirs et « Elite » pour les coureurs concernés par le S.M.R., ne pourra être possible que si ces derniers ont satisfait à l'ensemble des examens obligatoires dans ce domaine.

**VIII) - ENGAGEMENTS**

a) Engagements Cadettes, Cadets, Juniors, Espoirs, Elite et Dames

Les engagements des comités régionaux devront être effectués **pour le Mardi 13 décembre 2011**. Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération.

Avant d'engager vos coureurs, assurez-vous qu'ils soient licenciés au titre de l'année 2012. Les engagements devront parvenir au siège de la Fédération Française de Cyclisme par courrier recommandé AR, fax : 01 49 35 69 76 ou par email : a.borgazzi@ffc.fr

Pour les représentations régionales, les comités doivent obligatoirement inscrire un(e) ou deux remplaçant(e)s nommément désigné(e)s.

Pour les coureurs qualifiés d'office hors quotas, il n'y a pas de remplacement possible en cas de forfait.

Le départ sera refusé à tout coureur ne figurant pas sur la liste des engagés, soit comme titulaire, soit comme remplaçant.

Un remplaçant ne pourra se voir autoriser à prendre le départ à la place d'un titulaire qu'en cas d'absence de celui-ci au moment précis de la levée du contrôle de distribution des dossards. Cependant, si un titulaire, ayant reçu son dossard la veille de la course, tombait malade au cours de la nuit, il serait permis à un remplaçant se trouvant sur place de prendre le départ.

b) Particularités pour les coureurs de catégorie "Elite Professionnel" (hommes ou dames)

Les coureurs « Elite Professionnel » (des Equipes 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division UCI) et dames (des équipes féminines UCI) devront être engagés (ées) par leur équipe respective. Aucun engagement à titre individuel ne sera pris en compte.

Date limite de réception des engagements : **Mardi 13 décembre 2011 (dernier délai impérativement)**, au siège de la Fédération Française de Cyclisme "Direction des Activités Sportives" 5 rue de Rome - 93561 Rosny-sous-Bois. email : [a.borgazzi@ffc.fr](mailto:a.borgazzi@ffc.fr), Courrier ou Fax : 01 49 35 69 76. Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération.

Le départ sera refusé à tout coureur ne figurant pas sur la liste des engagés, soit comme titulaire, soit comme remplaçant.

## **IX) - MAILLOTS**

a) Championnats catégories : Cadette, Cadet, Junior, Espoir

Chaque coureur devra revêtir le maillot de son comité régional avec autorisation du port des publicités personnelles et de la mention du sponsor du comité régional qu'il soit ou non qualifié d'office.

b) Championnats "Elite" (Hommes et Dames)

- Coureurs « dames » des équipes féminines UCI : port du maillot de leur équipe.
- Coureurs « Elite Professionnel » : port du maillot de leur équipe.
- Autres coureurs :

Les coureurs Hommes et Dames qualifiés par le challenge National La France cycliste de cyclo-cross ont la possibilité de porter le maillot de leur club s'ils participent au

championnat de France de cyclo-cross à leur frais. Dans le cas contraire, ils devront porter le maillot de leur comité régional.

**NB :** Les champions du Monde ou d'Europe en titre sont autorisés à porter leur maillot en course.

## **X) - ATTRIBUTION DES DOSSARDS**

Tout en respectant l'ordre du tirage au sort des régions ci-dessous, l'attribution des dossards des coureurs sélectionnés par les comités régionaux, s'effectuera par rotation : le premier engagé de chaque comité, puis le deuxième, puis le troisième et ainsi de suite... ceci afin de ne pas désavantager les comités régionaux qui se retrouvent dans les dernières positions. Cette disposition est applicable aux 5 championnats. Les champions du Monde ou d'Europe en titre, s'ils participent, se verront attribuer le dossard n°2 dans l'équipe les concernant.

### a) Dames

- N° 1 à la championne de France « Elite » sortante suivie ;
- La championne de France cadette si elle est junior
- Des Dames françaises classées dans les 20 premières de la coupe du Monde U.C.I 2011 après la 4<sup>ème</sup> épreuve de la Coupe du Monde à Igorre, le 4 décembre 2011.
- Des 20 premières du challenge National La France cycliste Dames de cyclo-cross 2011 dans l'ordre de leur classement.
- Des concurrentes des équipes féminines UCI déclarées à l'UCI.
- Des sélectionnées des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Poitou-Charentes – Auvergne – Picardie - Rhône-Alpes – Aquitaine - Région Centre – Mayotte - Nouvelle-Calédonie – Bourgogne – St Martin - Nord-pas-de-Calais - Languedoc-Roussillon – Martinique - Pays-de-la-Loire – Guadeloupe – Alsace - Midi-Pyrénées – Provence – Bretagne – Lorraine – Limousin – Normandie - Côte d'Azur - Ile-de-France – Corse - Polynésie Française - Champagne-Ardenne - Franche-Comté - Guyane - La Réunion

### b) Cadettes

- N° 1 à la championne de France cadette sortante si elle répond aux conditions de participation suivie ;
- Les 10 premières du Challenge National La France Cycliste Cadettes de Cyclo-Cross 2011 dans l'ordre de leur classement suivies ;
- Des sélectionnées des Comités Régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Côte d'Azur - Polynésie Française - Champagne-Ardenne - Rhône-Alpes – Aquitaine – Guyane – Lorraine – Corse - Pays-de-la-Loire – Guadeloupe – Alsace - Franche-Comté - Ile-de-France – Limousin – Picardie - Région Centre – Mayotte - Nouvelle Calédonie – St Martin – Provence – Normandie - Nord-pas-de-Calais - Languedoc-Roussillon - La Réunion - Poitou-Charentes – Auvergne – Bourgogne – Bretagne - Midi-Pyrénées - Martinique

c) Cadets

- N° 1 au champion de France cadet sortant, s'il répond aux conditions de participation, suivi ;
- Des 40 premiers du Challenge National La France cycliste Cadets de cyclo-cross 2011 dans l'ordre de leur classement.

- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Normandie - Nord-pas-de-Calais - Midi-Pyrénées – Martinique – Picardie - Région Centre – Mayotte - Nouvelle-Calédonie – St Martin – Alsace - Franche-Comté - Ile-de-France – Corse – Guyane – Bretagne - Polynésie-Française – Bourgogne – Limousin - Pays-de-la-Loire - Côte d'Azur - Languedoc-Roussillon - La Réunion - Poitou-Charentes – Guadeloupe - Auvergne - Champagne-Ardenne - Rhône-Alpes - Provence – Aquitaine - Lorraine

d) Juniors

- N° 1 au champion de France junior sortant, s'il répond aux conditions de participation, suivi ;
- Le Champion d'Europe ou du Monde 2011 si il est Junior ;
- Du champion de France cadet 2011, s'il est junior.
- Des 40 premiers du Challenge National La France cycliste Junior de cyclo-cross 2011 dans l'ordre de leur classement.
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

St Martin – Limousin - Pays-de-la-Loire - Côte d'Azur - Nouvelle-Calédonie – Bourgogne – Guyane – Bretagne - Polynésie-Française - Région Centre – Alsace - Franche-Comté – Normandie - Nord-pas-de-Calais – Guadeloupe - Champagne-Ardenne – Mayotte – Lorraine – Auvergne - Midi-Pyrénées – Aquitaine – Provence - Ile-de-France - Languedoc-Roussillon - La Réunion - Rhône-Alpes - Poitou-Charentes – Corse – Martinique - Picardie

e) Espoirs

- N° 1 au champion de France espoir sortant s'il répond aux conditions de participation suivi ;
- Le champion d'Europe ou du Monde Espoirs 2011, si il est Espoir ;
- Le champion d'Europe ou du Monde Juniors 2011, si il est Espoir ;
- Du Champion de France junior 2011 s'il est espoir.
- Des 40 premiers du challenge National La France cycliste Espoirs de cyclo-cross 2011 dans l'ordre de leur classement.
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Côte d'Azur - Nouvelle-Calédonie –  
 Bourgogne – Guyane – Bretagne – Picardie – Limousin – Alsace - Franche-Comté –  
 Normandie – St Martin - Poitou-Charentes – Corse – Martinique – Aquitaine - Ile-de-  
 France - Polynésie Française – Guadeloupe - Champagne-Ardenne – Mayotte –  
 Lorraine – Auvergne - Pays-de-la-Loire - La Réunion - Rhône-Alpes – Provence -  
 Nord-pas-de-Calais - Région Centre

f) "Elite"

- N° 1 au champion de France sortant suivi ;
- Le champion d'Europe ou du Monde 2011,
- Le champion d'Europe ou du Monde Espoirs 2011, si il est Elite ;
- Du champion de France espoir s'il répond aux conditions de participation.
- Des coureurs français classés dans les 20 premiers de la coupe du Monde U.C.I 2011 après la 4<sup>ème</sup> épreuve de la Coupe du Monde à Igorre, le 4 décembre 2011 ;
- Des 40 premiers du Challenge National La France cycliste Elite de cyclo-cross 2011 dans l'ordre de leur classement ;
- Des coureurs « Elite Professionnel » ne figurant pas dans les 40 premiers du challenge National La France cycliste Elite, dans l'ordre du tirage au sort qui sera effectué ultérieurement au siège de la FFC ;
- Des sélectionnés des comités régionaux en fonction de leur quota et dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après :

Ile-de-France - Poitou-Charentes – Corse - Midi-Pyrénées - Nord-pas-de-Calais -  
 Languedoc-Roussillon - Côte d'Azur – St Martin – Picardie – Limousin – Lorraine –  
 Auvergne - Nouvelle-Calédonie – Bourgogne – Guyane – Bretagne – Aquitaine - Pays-  
 de-la-Loire - Polynésie Française – Martinique - Rhône-Alpes - La Réunion –  
 Provence – Normandie – Alsace - Franche-Comté – Mayotte - Région Centre -  
 Champagne-Ardenne - Guadeloupe

**XI) - ATTRIBUTS**

Seuls les trois premiers de chaque Championnat de France Cadettes, Cadets, Juniors (Dames et Hommes), Espoirs, Dames (classement scratch), Elite recevront les attributs ci-après :

- Première place . le maillot de champion de France, une médaille de vermeil.
- Deuxième place . une médaille d'argent.
- Troisième place . une médaille de bronze.

## **XII) - DISPOSITIONS GENERALES**

**PERMANENCE** : Mairie de Quelneuc

- vendredi 6 janvier : 14 h 00 – 17 h 30
  - Accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence.
- samedi 7 janvier : 9 h 00 – 11 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00
  - Accueil des officiels et dirigeants à la permanence.

**REMISE DES DOSSARDS** : Salle de réunion de la Mairie de Quelneuc.

- vendredi 6 janvier : 14 h 00 à 17 h 30, pour toutes les catégories à la permanence.
- samedi 7 janvier : 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 pour les catégories « Elite » et « Dames »

**REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS** : restaurant « Les Charmettes »

- vendredi 6 janvier : 18 h 00
- samedi 7 janvier : 17 h00 (Catégorie «Elite » Hommes et Dames)

**VESTIAIRES ET DOUCHES** :

- Lieu : Stade municipal de Quelneuc

**CONTROLE ANTIDOPAGE** :

- Lieu : sous-sol de la mairie de Quelneuc

**SALLE DE PRESSE** :

- Lieu : Salle communale (à 250m de la mairie au niveau de la ligne d'arrivée)

- Retrait des accréditations :

. Vendredi 6 janvier : 14 h 00 à 18 h 00

. Samedi 7 janvier : 9 h 00 à 20 h 00

## **SALLE DES CLASSEMENTS / COMMUNIQUES ET PC ORGANISATIONS SPORTIVES**

- samedi 7 janvier : mairie de Quelneuc

- dimanche 8 janvier : mairie de Quelneuc

## **PARKING PRESSE**

- Lieu : parking du restaurant « Les Charmettes »

## **OFFICIELS FFC**

- Lieu : parking en dessous du restaurant « Les Charmettes »

## **PARKING EQUIPES ET COUREURS**

- Lieu : Stade municipal de Quelneuc

## **PROGRAMME GENERAL**

### **Vendredi 6 janvier :**

De 14h00 à 17h30: accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence, mairie de Quelneuc

14h00 à 17h30 : remise des dossards à la permanence, salle de réunion de la mairie de Quelneuc

14h00 à 18h00 : retrait des accréditations presse, salle communale (à 250m de la mairie)

15h30 : reconnaissance du parcours.

18h00 : réunion des Directeurs Sportifs, Restaurant « Les Charmettes » pour les Catégories Cadettes, Cadets, Juniors, Espoirs.

### **Samedi 7 janvier :**

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : accueil des officiels et dirigeants à la permanence, mairie de Quelneuc.

9h00 à 20h00 : retrait des accréditations Presse, salle communale (à 250m de la mairie)

17h00 : réunion des Directeurs Sportifs Restaurant « Les Charmettes » pour les Catégories « Elite » Hommes et Dames.

## **PROGRAMME DES EPREUVES**

### **Samedi 7 janvier :**

- 12 h 30 : Appel des concurrentes Cadettes
- 12 h 45 :** Départ du championnat de France Cadettes
  
- 13 h 45 : Appel des concurrents Cadets
- 14 h 00 :** Départ du championnat de France Cadets
  
- 15 h 00 : Appel des concurrents Juniors
- 15 h 15 :** Départ du championnat de France Juniors

### **Dimanche 8 janvier**

- 10 h 30 : Appel des concurrentes Dames Elite
- 10 h 45 :** Départ du championnat de France Dames Elite
  
- 13 h 05 : Appel des concurrents Elite
- 13 h 20 :** Départ du championnat de France Elite
  
- 15 h 00 : Appel des concurrents Espoirs
- 15 h 15 :** Départ du championnat de France Espoirs

## **DUREE DES CHAMPIONNATS**

Le nombre de tours pour chaque championnat sera déterminé sur place par le Jury des commissaires sur la base des premiers tours.

Cadettes	30 minutes
Cadets	30 minutes
Juniors	40 minutes
Espoirs	50 minutes
Elite	60 minutes
Dames	40 minutes

## **CHANGEMENT DE MATERIEL**

Le changement de roues et de machine est autorisé aux points prévus dits "postes de matériel".

- L'attribution des postes de dépannage sera effectuée dans l'ordre du classement individuel final du challenge national pour chaque épreuve.  
Lors de la réunion, les responsables des comités ou équipes (féminines UCI ou hommes professionnels) pourront dans l'ordre de priorité du classement du challenge modifier l'attribution proposée par le Président du Jury.
- Les boxes seront numérotés de 1 à 20 dans le sens de la course.
- Les coureurs qui courent à titre individuel sous les couleurs de leur club sont intégrés dans l'effectif de leur comité.
- La répartition s'effectue avec un nombre de coureurs devant être équilibré en fonction du nombre de boxes disponibles.

## **ENTRAINEMENT**

Pour l'entraînement, il sera interdit aux concurrents d'emprunter le parcours de compétition sous peine de sanction. Le circuit d'entraînement non sécurisé sera ouvert aux coureurs vendredi 6 janvier de 15h00 à 17h00, le samedi 7 janvier de 10h00 à 12h00 et le dimanche 8 janvier de 9h00 à 10h00 et de 12h00 à 13h00. Le circuit de compétition sera ouvert 30 minutes avant le départ de chaque épreuve. Le port du casque est obligatoire à l'entraînement comme en compétition.

## **HEBERGEMENT**

Les comités régionaux, les équipes féminines UCI et les groupes sportifs devront faire connaître leur lieu d'hébergement **à l'aide de la fiche d'hébergement prévue** à cet effet, et le confirmer à la remise des dossards en précisant impérativement **le nom et le numéro de téléphone du directeur sportif**.

**Les Comités Régionaux devront également s'assurer du lieu d'hébergement des coureurs (qualifiés d'office par le challenge) qui participeront au Championnat de France « Elite » ou « Dame » pour le compte de leur club d'appartenance et le communiquer au siège fédéral au moment de l'engagement à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.**

**Ils devront préciser le nom et prénom du coureur, son lieu d'hébergement et son numéro de téléphone pour être joint à tout moment.**

## **NOTA IMPORTANT :**

### **Gestion des coureurs doublés**

Les coureurs doublés doivent terminer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %, telle qu'expliquée ci-après, si cette règle est en application. Ils sont

classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard accumulés.

Le jury des commissaires pourra décider de maintenir ces coureurs en course, suivant la participation et le parcours, en évitant toute gêne pour la progression de la tête de course.

#### Règle des 80 %

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.